



Département  
Médecine Générale  
SCIENCES DE SANTÉ DE DIJON



*DEPARTEMENT DE MEDECINE GENERALE*

Livret de l'interne en

# **Diplôme d'Études Spécialisées de Médecine Générale**

Ceci est une version allégée du livret de rentrée disponible sur l'équipe Teams de votre promotion.

2024 – 2028

# Éditorial

Chers internes,

j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue en Bourgogne pour votre troisième cycle de médecine générale. J'espère que vous apprécierez ces années de formation parmi nous.

Les quatre années à venir constituent la dernière étape de votre formation initiale. Vous allez constater que les modalités d'enseignement ne sont pas celles que vous avez connues. Une pédagogie reposant sur la construction de compétences va vous aider à faire de vous un professionnel compétent et réflexif.

Ce livret résume l'organisation et le cadre de votre D.E.S. ainsi que les spécificités du cursus d'interne de médecine générale en Bourgogne. Nous vous invitons à en prendre connaissance attentivement et à le conserver, il sera votre première référence pour vos questions durant les prochaines années.

Votre enseignement facultaire se déroulera en présentiel à la faculté à Dijon tout au long des quatre années de votre D.E.S. La plupart des enseignements sont assurés en petits groupes. Cette présence est obligatoire et représente environ 15 demi-journées par an à la faculté. Il est de votre responsabilité de respecter votre planning d'enseignement. Un court travail préalable ainsi qu'un post-test vous seront parfois demandés, ils sont obligatoires. Vous bénéficierez également d'un accompagnement personnalisé par tutorat et durant ces quatre années, nous nous rencontrerons régulièrement afin de préparer la mise en forme de votre mémoire de D.E.S. et de votre thèse. Notez que de nombreux enseignements, l'écriture de votre portfolio et de votre thèse impliquent que vous ayez un ordinateur personnel à disposition dès le début de votre cursus.

Conformément à la maquette de D.E.S., votre formation pratique se composera de huit stages de six mois :

- En *Phase Socle* (première année de D.E.S.) : un stage ambulatoire en Médecine Générale ainsi qu'un stage hospitalier en service d'Urgences.
- En *Phase d'Approfondissement* (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années) : un stage hospitalier en médecine adulte, un stage (ambulatoire ou hospitalier) en santé de la femme et de l'enfant, un Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisée (SASPAS), ainsi qu'un stage « libre » dans un service agréé.
- En *Phase de Consolidation* (4<sup>ème</sup> année) : une année de stage ambulatoire en tant que Docteur Junior (DJ).

Selon les situations, quatre à six des huit stages de votre cursus pourront donc se faire en médecine ambulatoire, hors l'hôpital.

Votre thèse devra être soutenue avant la fin de votre phase d'approfondissement (3<sup>ème</sup> année de D.E.S.).

Je vous donne rendez-vous pour notre première rencontre le jeudi 14 novembre 2024 à 08h30, à la faculté (*Bâtiment B2, site CHU François Mitterrand*) et je souhaite vivement que ces dernières années de formation initiale vous permettent d'aguerrir le professionnel que vous êtes déjà. J'espère que nous vous aiderons à développer votre esprit critique et acquérir une culture de l'auto-formation.

Bienvenue à Dijon et bonne rentrée à tous !  
Pour l'ensemble du Département de Médecine Générale de Dijon  
**Dr Katia MAZALOVIC**, Directrice

# Sommaire

<b>ORGANISATION NATIONALE DU DIPLOME D'ÉTUDES SPECIALISEES DE MEDECINE GENERALE.....</b>	<b>4</b>
MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU D.E.S.....	4
TEMPS DE TRAVAIL .....	7
DIPLOME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN MEDECINE.....	8
QUALIFICATION EN MEDECINE GENERALE.....	9
<b>DEPARTEMENT DE MEDECINE GENERALE (D.M.G.) DE DIJON.....</b>	<b>10</b>
<b>LA FORMATION PRATIQUE .....</b>	<b>11</b>
CHOIX DES STAGES EN BOURGOGNE.....	11
STAGES AMBULATOIRES .....	12
STAGES HOSPITALIERS.....	14
ÉVALUATION EN STAGES .....	15
PROJET DE PARCOURS DE FORMATION CLINIQUE PERSONNALISE.....	15
<b>LE TUTORAT.....</b>	<b>17</b>
<b>LES ENSEIGNEMENTS FACULTAIRES.....</b>	<b>18</b>
ORGANISATION ET CONTENU .....	18
LE REFERENT PROMO.....	22
LES TRACES D'APPRENTISSAGE .....	22
FOCUS : LES FAMILLES DE SITUATIONS .....	24
VALIDATION DES PHASES DU D.E.S. DE MEDECINE GENERALE EN BOURGOGNE.....	26
ORIGINALITE DES PROPOS, UTILISATION DE L'IA .....	28
SYNTHESE DU D.E.S. ....	29
<b>COMPLEMENTS .....</b>	<b>31</b>
STATUT DE L'INTERNE .....	31
LICENCE DE REMPLACEMENT .....	32
CHEF DE CLINIQUE DES UNIVERSITES .....	33
REFERENCES & TEXTES.....	33
ADRESSES UTILES.....	34
<b>ANNEXES.....</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>

# Organisation nationale du Diplôme d'Études Spécialisées (D.E.S.) de Médecine Générale

## Modalités de fonctionnement du D.E.S.

La maquette de D.E.S. de Médecine Générale a une durée de quatre ans (8 semestres). Elle comprend des enseignements pratiques en stage, des enseignements facultaires ainsi que de l'auto-formation.

### 1. Stages pratiques

#### La maquette nationale prévoit :

En première année de D.E.S., la Phase Socle (PhS) composée :

- d'un stage en Médecine Générale auprès de Praticiens Agréés Maîtres de Stage des Universités (PAMSU) dit stage ambulatoire de niveau 1 (SN1) ;
- d'un stage en service d'urgences hospitalières, agréé en D.E.S. de Médecine Générale.

En 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année, la Phase d'Approfondissement (PhA) composée :

- d'un stage en service de médecine de l'adulte, agréé en Médecine Générale ;
- d'un stage en santé de la femme et de l'enfant (ambulatoire ou hospitalier) ;
- d'un stage ambulatoire de niveau 2 auprès de PAMSU dit Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisée (SASPAS) ;
- d'un stage libre accompli de préférence auprès de PAMSU ou dans un lieu agréé en Médecine Générale.

En 4<sup>ème</sup> année, la Phase de Consolidation (PhaCo) composée :

- d'un double stage de six mois en autonomie, avec le statut de docteur junior (modalités à définir).

#### Particularité des stages hors subdivision

La réglementation prévoit que, dans le cadre d'un projet pédagogique particulier, un interne ait la possibilité de demander à effectuer certains stages hors de la subdivision dans laquelle il a été affecté pour son 3<sup>ème</sup> cycle. Il ne s'agit ni d'un droit ni d'une obligation. Chaque semestre, le nombre de stages est limité et une commission dédiée étudie les demandes selon une procédure locale. En Bourgogne, les démarches s'effectuent auprès de la scolarité du 3<sup>ème</sup> cycle ([ufrsante-3cyclemed@u-bourgogne.fr](mailto:ufrsante-3cyclemed@u-bourgogne.fr)).

**Attention pendant les stages hors subdivision, les enseignements de votre maquette restent obligatoires et sont maintenus en présentiel à Dijon.**

## 2. Enseignements facultaires

Les enseignements facultaires reposent sur un apprentissage réflexif, à partir de situations cliniques vécues en stage, mais également de lectures critiques d'articles et d'enseignements en petits groupes. Ils s'appuient sur :

- des ateliers pratiques ou réflexifs,
- des travaux personnels d'écriture clinique,
- le tutorat (groupes d'échanges et d'analyse de pratique, groupes de formation à la relation thérapeutique...).

En Bourgogne, les enseignements facultaires sont organisés tout au long du cursus, en résonance avec les stages pratiques et dans une progression pédagogique déterminée afin de permettre l'acquisition des compétences nécessaires à votre exercice. Concrètement, il s'agit d'enseignements interactifs en petits groupes, organisés une ou plusieurs fois par an à la faculté de Médecine à Dijon. Chaque enseignement est dédié à une année d'internat.

En phase socle et en phase d'approfondissement, vous participerez annuellement à :

- quatre groupes de tutorat (d'une demi-journée chacun) ;
- deux cercles de thèse (d'une demi-journée chacun) ;
- quatre ateliers (d'une demi-journée chacun) ;
- deux à trois séminaires thématiques (d'une à deux demi-journées chacun).

En phase de consolidation, vous participerez à des groupes d'enseignement délocalisés, à proximité de votre lieu de stage, ainsi qu'à des enseignements à la faculté à Dijon (*programme en cours d'élaboration*).

Votre présence à la faculté est obligatoire et prime sur toute autre formation optionnelle ou pratique. Elle se résume à une quinzaine de demi-journées par année de D.E.S.

Vous retrouverez plus de détails sur la formation facultaire en page 18.

## 3. Évaluation et validation nationale du D.E.S.

L'évaluation en vue de validation de chaque phase du D.E.S. s'appuie sur le niveau des compétences à acquérir, défini par arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé. Elle consiste à déterminer votre capacité à poursuivre la formation puis l'exercice de la spécialité dans laquelle vous êtes engagé, conformément aux exigences de l'arrêté et de la maquette de spécialité.

La validation des phases comprend la validation des stages et des connaissances mais aussi des enseignements et autres travaux prévus (fiche de thèse, portfolio...). Elle est prononcée par le directeur de l'U.F.R. qui en informe le directeur général de l'A.R.S.

### **La non-validation d'une phase, interdit l'accès à la phase suivante :**

- L'accès à la phase d'approfondissement est conditionné à la validation de la phase socle.
- L'accès à la phase de consolidation est conditionné à la validation de la phase d'approfondissement et à la validation du diplôme d'État de docteur en médecine (thèse d'exercice). L'absence de validation de la thèse d'exercice interdit l'accès à la phase de consolidation.

- Au terme de la validation de phase de consolidation, la commission locale de la spécialité propose la délivrance du diplôme d'études spécialisées.

En cas de non-validation d'une phase, la commission locale de coordination de spécialité (C.L.C.) propose une réorientation de l'étudiant ou une prolongation de la phase d'un semestre dans un lieu de stage agréé, désigné par elle-même, pour permettre la validation au cours de ce semestre du ou des items non validés. Le directeur de l'U.F.R. rend sa décision sur la base de la proposition de la C.L.C. Il transmet sa décision à l'étudiant, au directeur général du C.H.U. et au directeur général de l'A.R.S. qui affecte alors l'étudiant dans le lieu de stage désigné. Au terme de ce semestre supplémentaire, la C.L.C. prononce soit la validation de la phase, soit une nouvelle prolongation d'un semestre supplémentaire, soit la nécessité d'une réorientation.

Les modalités d'évaluation en Bourgogne sont détaillées page 26.

#### **4. Formation Spécialisée Transversale (F.S.T.)**

Dans le cadre d'un projet professionnel, au regard des besoins de santé et de l'offre de formation du territoire, vous pouvez postuler à une F.S.T, notamment en :

- Addictologie
- Douleur
- Médecine palliative
- Médecine polyvalente
- Médecine du sport
- Médecine scolaire
- Expertise médicale

L'autorisation de suivre une F.S.T. donne lieu à la formation spécifique de cette surspécialité après la phase d'approfondissement. La durée du D.E.S. est alors allongée d'une année, soit cinq ans au total. Durant l'année dédiée à la F.S.T. la maquette du D.E.S. est suspendue.

Au plus tard quatre mois avant le début de la formation, vous devrez exprimer vos vœux de F.S.T. à la direction du D.M.G. Un dossier vous sera demandé comprenant notamment une lettre de motivation qui présente votre projet professionnel et justifie la place de la F.S.T. dans celui-ci. La C.L.C. est chargée de l'instruction des dossiers de candidature et de l'audition des candidats qu'elle a présélectionnés. Elle établit la liste de classement des étudiants acceptés pour chaque F.S.T. et en informe le ou les directeurs d'U.F.R.

A Dijon, il est indispensable de valider son stage SASPAS avant de postuler à une F.S.T.

#### **5. Disponibilité**

Il est prévu qu'un interne puisse interrompre son cursus en prenant une disponibilité dans certaines circonstances exceptionnelles, notamment :

- accident ou maladie grave du conjoint, d'un enfant ou d'un ascendant ;
- études, recherches ou activités présentant un intérêt général ;
- stage de formation ou de perfectionnement en France ou à l'étranger ;

Chaque semestre, le nombre de disponibilités est limité et une commission multipartite étudie les demandes selon une procédure locale. En Bourgogne, les démarches s'effectuent auprès du bureau des affaires médicales du C.H.U. de Dijon.

À l'issue de la disponibilité, l'interne est reclassé en fonction de son nombre de semestres validés et de son rang de classement aux épreuves nationales de fin de second cycle.

**Attention pendant une période de disponibilité, les enseignements de votre maquette sont mis en pause et vous ne pourrez pas y participer.**

## **6. Droit au remords**

Les étudiants de troisième cycle des études de médecine peuvent demander, au plus tard durant le deuxième semestre de la phase 2, à changer de spécialité. Ce changement s'effectue dans la subdivision au sein de laquelle vous avez été affecté.

Le changement de spécialité ne peut être effectué que vers une spécialité dans laquelle des postes ont été ouverts à l'issue des épreuves classantes nationales à l'issue desquelles vous avez été affecté. Tout changement de spécialité est définitif et ne peut être exercé qu'une seule fois. Vous devez avoir été classé à un rang au moins égal à celui du dernier candidat issu des mêmes épreuves classantes nationales et affecté, dans la même subdivision, dans la spécialité au profit de laquelle vous demandez votre changement.

Si vous ne remplissez pas ces conditions, vous pouvez demander à changer de spécialité lorsque dans la spécialité pour laquelle vous souhaitez opter, le nombre d'étudiants issus des mêmes épreuves classantes nationales ayant opté pour cette spécialité est inférieur au nombre de postes ouverts. Si les demandes sont supérieures à ce nombre, les candidatures sont examinées en considération du rang de classement des étudiants qui souhaitent effectuer ce changement.

## **Temps de travail**

La durée de chaque stage est de six mois. Durant ceux-ci, vous devez réaliser un certain nombre de demi-journées en stage et d'autres hors-stage. C'est ce qu'on appelle les obligations de service des internes, elles sont définies par la loi.

Les obligations de service comprennent chaque semaine (en moyenne, par trimestre) :

- huit demi-journées effectives en stage ;
- une demi-journée de formation sous la responsabilité du coordonnateur du D.E.S. qui est incluse dans le temps de travail
- une demi-journée de temps personnel de consolidation des connaissances et compétences que vous utilisez de façon autonome (formation personnelle, travail sur le portfolio, la thèse...).

Ces obligations de service, incluant le temps de garde et d'intervention en astreintes, ainsi que la demi-journée de formation, ne peuvent excéder 48 heures par semaine (moyenne trimestrielle).

Un repos de sécurité de 11 heures est obligatoire à l'issue de chaque garde de nuit. Il entraîne une interruption totale des activités hospitalières, ambulatoires et universitaires.

La loi définit également l'intérêt et le contenu du tableau nominatif prévisionnel (dit tableau de service). Celui-ci organise le temps à accomplir au titre de la formation en stage et hors stage. Il comporte pour chaque interne l'indication détaillée :

- du temps de travail en stage et en formation universitaire ;
- de la participation aux gardes et astreintes et des périodes de repos de sécurité ;
- des congés et autres absences.

Sa tenue est indispensable et garantie le respect de vos conditions de travail.

**La durée de chaque stage est de six mois. En cas d'absence supérieure ou égale à deux mois, même pour motif impérieux (maternité, maladie/accident du travail, motif disciplinaire...), le stage ne pourra pas être validé.**

En tant qu'interne, vous bénéficiez de congés annuels pour un total de 30 jours ouvrables, le samedi étant décompté comme jour ouvrable. La durée des congés pouvant être pris en une seule fois ne peut excéder vingt-quatre jours ouvrables.

En Bourgogne, il est d'usage de répartir les congés entre les stages annuels. Les demandes de congés doivent être formalisées auprès du bureau des affaires médicales du C.H.U., après accord du chef de service ou du PAMSU responsable du réseau de stage.

## Diplôme d'État de Docteur en Médecine

Le diplôme d'État de Docteur en Médecine est délivré aux étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle ayant soutenu avec succès une thèse d'exercice. Le sujet de thèse doit être préalablement approuvé par le coordonnateur local de la spécialité. La thèse peut être soutenue dès validation du 3<sup>ème</sup> semestre de stage. Le jury est composé d'au moins trois membres dont un président du jury (professeur des universités titulaire des disciplines médicales) et deux autres enseignants de la faculté.

L'accès à la phase de consolidation, et au statut de docteur junior, est conditionné à la validation de la phase d'approfondissement et à la soutenance avec succès de la thèse d'exercice. La non-validation du diplôme d'État de docteur en médecine interdit l'accès à la phase de consolidation. L'étudiant qui a validé l'ensemble des éléments relatifs à sa maquette de spécialité mais qui n'a pas validé sa thèse d'exercice doit se réinscrire à l'université jusqu'à obtention du diplôme d'État de docteur en médecine<sup>1</sup>.

En Bourgogne, un prix de thèse régional est organisé tous les ans par la section généraliste de l'Union Régionale des Professionnels de Santé - Médecins Libéraux (U.R.P.S.-M.L.). Il est ouvert à tous les médecins ayant soutenu une thèse de Médecine Générale dans l'année. D'autres prix de thèse existent : C.N.G.E.... Vous pouvez valoriser votre travail de thèse par différents moyens (congrès, articles...). N'hésitez pas à nous solliciter pour vous accompagner dans ces démarches.

Un parcours thèse spécifique est prévu dans votre cursus. Son respect est indispensable au bon déroulement de votre travail de thèse et à la validation de votre D.E.S. Il comprend :

- Un séminaire thèse est prévu dès le premier semestre de votre internat. Cette année il aura lieu le **jeudi 06 février 2025**. Il vous permettra d'appréhender les différentes modalités de thèse proposées à Dijon, les étapes nécessaires à la réalisation et vous permettra de poser toutes les questions qui vous paraissent nécessaires.
- Deux séances de tutorat « RSCA » ou Cercles de Thèse, qui vous permettront de découvrir cette modalité de travail de recherche en soins primaires durant votre année de Phase Socle.

---

<sup>1</sup> Le Diplôme d'État de Docteur en Médecine n'ouvre droit à l'exercice en France qu'après obtention de la qualification en Médecine Générale auprès du Conseil de l'Ordre des Médecins.

- En fin de Phase Socle, vous devrez choisir une modalité de travail de recherche pour votre thèse :
    - o Thèse dite RESPIR (recherche en soins premiers)
    - o Thèse dite ALASCA (analyse approfondie de situation clinique)
- Ces modalités de travaux de recherche vous seront expliquées et enseignées lors d'un séminaire spécifique lors du séminaire thèse.
- Au moins quatre séances de cercle de thèse, qui vous seront proposées durant votre Phase d'approfondissement. Elles permettront de vous accompagner dans votre travail de préparation et de rédaction de thèse d'exercice.
  - La rédaction d'une fiche de thèse vous sera demandée, en deux temps, durant votre cursus (niveau 1 et niveau 2 en fonction du degré d'avancement). Cette fiche vous permettra d'avancer dans votre travail de thèse et de convenir avec le D.M.G. des meilleures conditions de réalisation de celle-ci.

## Qualification en Médecine Générale

La qualification en Médecine Générale est délivrée par le Conseil de l'Ordre des Médecins aux internes ayant :

- effectué la durée totale de leur 3<sup>ème</sup> cycle (internat) ;
- soutenu la thèse d'exercice ;
- satisfait à la procédure de certification terminale locale, incluant la validation de la maquette de stages, d'enseignements et d'obligations facultaires ainsi que le passage devant un jury de D.E.S.

# Département de Médecine Générale (D.M.G.) de Dijon

## STATUTS DU D.M.G. DE LA FACULTE DE MEDECINE DE DIJON

- Adoptés par le Conseil d'U.F.R. du 17 juin 1997
- Approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université du 3 novembre 1997

## COMPOSITION DU CONSEIL DE D.M.G.

Professeur Marc MAYNADIE	Professeur des Universités Directeur de l'U.F.R. (Doyen)
Docteur Katia MAZALOVIC	Maître de Conférences des Universités <i>Directrice du département</i>
Docteur Claire ZABAWA	Maître de Conférences des Universités <i>Directrice adjointe</i>
Docteur Clément CHARRA	Professeur Associé des Universités
Docteur Benoît DAUTRICHE	Professeur Associé des Universités
Docteur Arnaud GOUGET	Professeur Associé des Universités
Docteur Mélanie BARIOD	Maître de Conférences Associée
Docteur Jérôme BEAUGRAND	Maître de Conférences Associé
Docteur Marie CHEVALDONNE	Maître de Conférences Associée
Docteur Pascal DACHEZ	Maître de Conférences Associé
Docteur Olivier MAIZIERES	Maître de Conférences Associé
Docteur Ludivine ROSSIN	Maître de Conférences Associée
Docteur Michaël TAROUX	Maître de Conférences Associé
Docteur Julien MORISSON	Chef de Clinique des Universités
Ainsi que	4 MSU représentant le CBGE 2 étudiants représentant l'AJMGB

## Difficultés, souffrance, harcèlement

En cas de difficultés, il est capital de le signaler à votre tuteur, à un membre du D.M.G. ou à un de vos représentants étudiants.

Différentes structures peuvent vous accompagner :

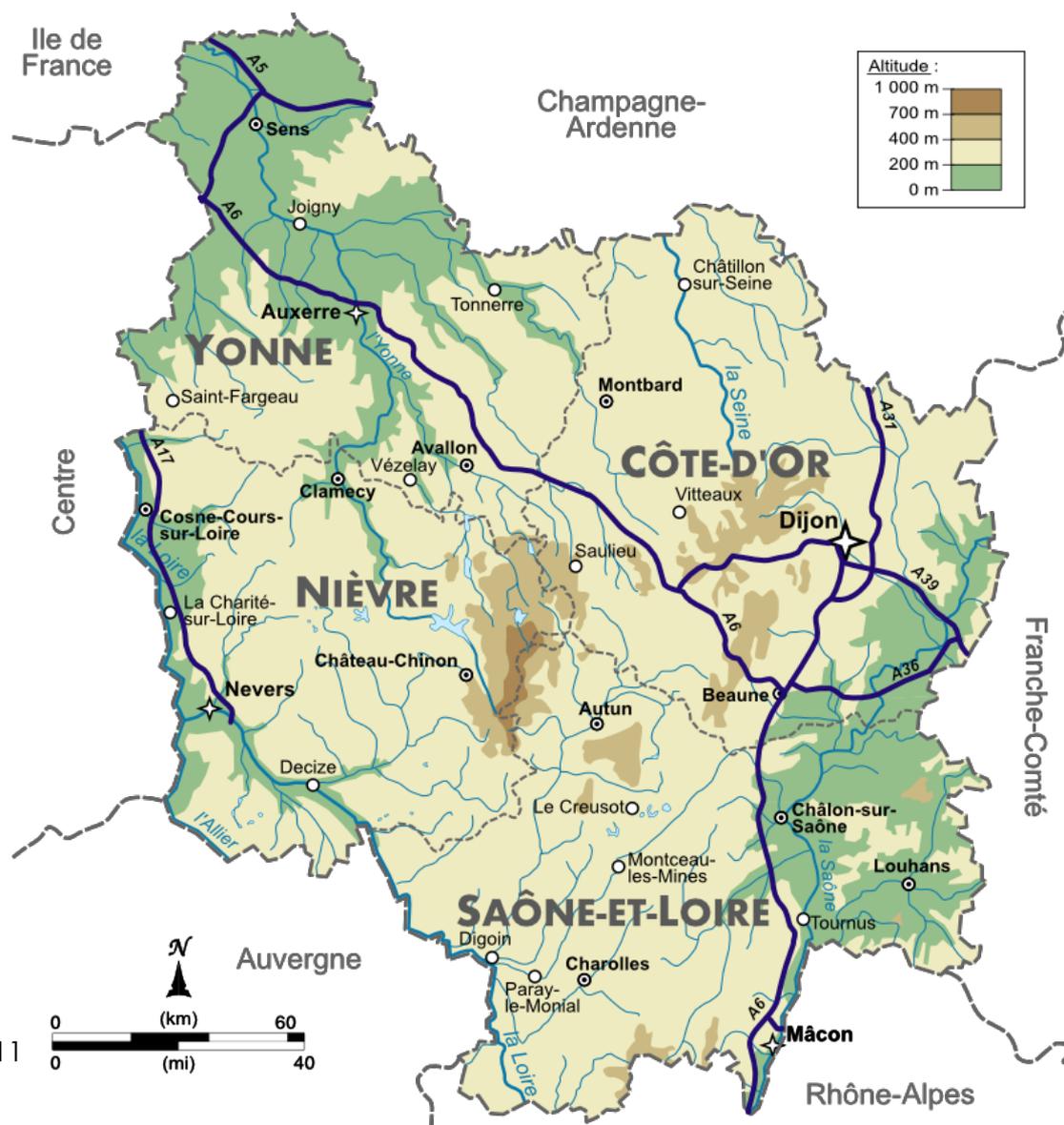
- Au sein du D.M.G, commission d'écoute et de soutien : [img.soutien@u-bourgogne.fr](mailto:img.soutien@u-bourgogne.fr)
- Au sein de la faculté, commission qualité de vie et promotion de l'égalité en santé : [ecoute-ufrsante@u-bourgogne.fr](mailto:ecoute-ufrsante@u-bourgogne.fr)
- Au sein de l'université, Égalité Femmes/Hommes : [stop-harcelement@u-bourgogne.fr](mailto:stop-harcelement@u-bourgogne.fr)

# La formation pratique

## Choix des stages en Bourgogne

Les postes agréés sont offerts tous les six mois et le choix est placé sous la responsabilité du directeur de l'A.R.S. Bourgogne Franche-Comté. Le choix s'effectue consécutivement par phase. Concernant les phases socle et d'approfondissement, le choix s'effectue par ancienneté en nombre de semestres validés. A ancienneté égale, le choix s'effectue selon le rang de classement aux épreuves nationales de fin de second cycle.

Chaque lieu de stage fait l'objet d'une procédure d'agrément et peut faire l'objet d'une évaluation sur site par une commission dédiée. Les services et réseaux agréés pour la Médecine Générale ne reçoivent pas tous des internes à chaque semestre. Chaque semestre, le nombre total de postes offerts au choix respecte une inadéquation globale de 107 % (arrêté du 20 février 2015).



Lors de certaines situations (grossesse, congé maternité et équivalents, longue maladie ou handicap, activité syndicale), un interne peut demander à accomplir un stage en surnombre. Selon les situations, ce stage peut être « non validant » (l'interne sait par avance que sa présence en stage sera inférieure à 4 mois) ou « validant » d'un stage de la maquette. Ces stages, qui ne sont possibles qu'à l'hôpital, nécessitent un fléchage préalable.

## Stages ambulatoires

### 1. Déroulement et modalités des stages ambulatoires

Durant votre maquette, vous allez accomplir au moins quatre stages de six mois auprès de médecins généralistes agréés en tant que Maître de Stage des Universités (PAMSU) :

- un stage de premier niveau (SN1) en phase socle, un stage en autonomie supervisée (SASPAS) en fin de phase d'approfondissement ;
- deux stages (ou un double stage) de niveau 3 en phase de consolidation.

Le choix des stages de phase socle et d'approfondissement s'effectue selon les mêmes critères et dans les mêmes conditions que celles fixées pour le choix des stages hospitaliers. Il vous est demandé de ne pas choisir votre tuteur, un parent, un médecin que vous remplacez ou toute personne ayant un lien d'intérêt avec vous comme maître de stage. Durant la phase de consolidation, le choix de ces stages se fera par appariement, de manière similaire à l'affectation des docteurs juniors des autres spécialités.

La validation de chaque stage est prononcée par le Directeur de l'U.F.R. sur proposition du D.M.G. au vu de l'évaluation finale réalisée par les PAMSU du réseau de stage.

*NB. En cas d'arrêt maladie durant le stage, le justificatif doit être envoyé aux affaires médicales du C.H.U, au secrétariat du DMG ainsi qu'au PAMSU responsable du réseau.*

### 2. PAMSU et Réseaux de Stages (SN1, SASPAS)

Le PAMSU est un médecin généraliste enseignant, formé et régulièrement évalué. Le Collège Bourguignon des Généralistes Enseignants (C.B.G.E.) organise la formation de PAMSU en Bourgogne. Après avis du D.M.G, ils pourront ensuite être agréés par l'A.R.S.

Vous êtes accueillis par deux à quatre PAMSU formant un « réseau de stage ». Ces réseaux sont répartis sur toute la région. Un PAMSU coordonnateur a fonction de chef de service, il est chargé de l'organisation pratique du stage (agenda, évaluation, congés...).

Avant le tirage du stage, il vous appartient de vérifier la localisation des praticiens, la nécessité d'un véhicule personnel et les possibilités éventuelles de logement. Après le tirage, merci de contacter rapidement le coordonnateur de votre stage.

### **3. Le Stage Ambulatoire en Médecine Générale (SN1)**

#### Lieux

Le stage s'effectue sous la responsabilité de PAMSU exerçant leur activité dans un cabinet médical, un dispensaire, ou un centre de santé agréé, à l'exclusion des services hospitaliers.

#### Conditions d'accomplissement du stage

Le semestre de formation pratique en Médecine Générale se déroule pour l'essentiel dans un ou plusieurs cabinets libéraux. Après accord des PAMSU et du D.M.G. et sous couvert d'une convention dédiée, vous pourrez éventuellement consacrer quelques journées à la découverte d'autres professionnels avec lesquels vous serez amené à travailler (pharmaciens, spécialistes d'organe ou praticiens paramédicaux, C.P.T.S. etc.).

#### Progression du stage

Le stage comporte une phase d'observation qui vous permet de vous familiariser avec l'environnement et les pratiques de vos PAMSU. S'en suit une phase de supervision durant laquelle vous effectuerez des actes en présence du maître de stage, puis une phase autonome au cours de laquelle vous accomplirez seul des actes. Les consultations en autonomie complète (supervision indirecte) sont limitées (entre 5 et 15 par jour), et ne sont envisageables qu'après le troisième mois de stage. Le maître de stage doit pouvoir intervenir en cas de besoin. La progression du stage est organisée avec vos PAMSU.

#### Situation du stagiaire en phase active vis-à-vis de l'Assurance Maladie

Lors de la phase active du stage, vous accomplissez des actes en votre nom propre.

Dans ce cas, vous signez l'exécution de l'acte. Votre signature est accompagnée de votre nom et prénom et de la mention « interne en stage » ou « étudiant de 3<sup>e</sup> cycle en stage ».

### **4. Stage en Santé de la Femme et de l'Enfant (S.F.E.)**

Dans le cadre d'un stage ambulatoire, il s'agit d'un stage qui s'effectue sous la responsabilité de PAMSU exerçant leur activité dans un cabinet médical, un dispensaire ou tout autre centre agréé dans lequel les médecins dispensent des soins primaires avec une activité importante dans le cadre du soin aux femmes et aux enfants.

Vous participez, de manière similaire aux autres stages ambulatoires, d'abord en exercice supervisé par les PAMSU puis en autonomie progressive.

*Ce stage peut également se dérouler en service hospitalier. Il s'agit alors d'un semestre mixte en service de pédiatrie et en service de gynécologie-obstétrique.*

### **5. Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisée (SASPAS)**

Ce stage se déroule durant le 5<sup>ème</sup> ou 6<sup>ème</sup> semestre. Il s'effectue auprès et sous la responsabilité de PAMSU exerçant la Médecine Générale (regroupement de plusieurs cabinets médicaux, cabinet médical de groupe, maison ou centre de santé...).

Après une phase de supervision, vous travaillerez en autonomie. Dans ce cadre, une rétroaction systématique et quotidienne est assurée par les PAMSU. L'activité médicale autonome est progressive et doit respecter l'évolution des compétences de chaque

interne. Les consultations en autonomie complète sont limitées en nombre, dans une fourchette de 10 à 20 consultations par jour (900 à 1500 actes durant le semestre).

## 6. Stage « Libre »

Ce stage devrait de préférence se faire de manière ambulatoire. Cependant, il peut également être choisi parmi les stages hospitaliers agréés pour la Médecine Générale, notamment dans le cadre d'un projet professionnel spécifique.

## 7. Particularités

Le remplacement d'un des PAMSU auprès duquel s'effectue le stage est rigoureusement interdit durant le semestre de stage. Le stagiaire ne doit percevoir aucune rémunération autre que son salaire. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, il est fortement déconseillé de remplacer un associé de son PAMSU durant le stage. Il vous est demandé de ne pas choisir votre tuteur, un parent, un médecin que vous remplacez ou toute personne ayant un lien d'intérêt avec vous comme maître de stage.

Les gardes hospitalières sont autorisées, dans la limite de quatre par mois, et sous réserve de l'accord du chef de service, du Directeur de l'hôpital, et du PAMSU coordonnateur du stage. En raison de l'obligation du repos de sécurité, les gardes de nuit se feront de préférence les veilles de jour non travaillé en stage (vendredi ou samedi, veille de férié ou de congés annuels) et après accord du PAMSU accueillant l'interne à cette période.

L'interne en stage ne peut assurer une garde (P.D.S.A ambulatoire ou hospitalière) pour le compte de son maître de stage mais peut accompagner celui-ci au cours de sa garde.

## 8. Stages de Niveau 3 de phase de consolidation (Docteur Junior)

**Les modalités pratiques précises de cette phase sont en cours d'élaboration.**

Il s'agira probablement d'un double stage de six mois, accompli auprès d'un ou plusieurs PAMSU agréés en médecine générale.

Le stage se déroulera dans un ou plusieurs lieux agréés en médecine générale, dans lesquels un médecin thésé en exercice aura la charge de votre supervision. Le suivi pédagogique du stage sera assuré par un PAMSU spécifiquement agréé.

# Stages hospitaliers

## 1. Déroulement et modalités de choix des stages hospitaliers

Vous devez effectuer au moins deux semestres hospitaliers (Urgences, Médecine Polyvalente de l'Adulte). Il n'est pas obligatoire de faire un stage en C.H.U.

Le stage S.F.E. ainsi que le stage libre peuvent également se faire en milieu hospitalier.

## 2. Validation des stages

Le Directeur d'U.F.R. se prononce semestriellement sur la validation des stages, au vu des évaluations réalisées durant le stage. Une non-validation oblige à effectuer un nouveau stage. Pour qu'un stage soit validé, la durée de service effectif ne doit pas être inférieure à quatre mois à temps plein, même en cas de force majeure (maternité, maladie, accident du travail, disponibilité, motif disciplinaire...).

En cas d'arrêt maladie durant le stage, le justificatif doit être envoyé aux affaires médicales du C.H.U. ainsi qu'au secrétariat du DMG et au chef de service du lieu de stage.

## Évaluation en stages

L'évaluation est progressive et s'appuie sur des entretiens pédagogiques. Ceux-ci sont menés par les PAMSU ou le responsable médical chargé de l'encadrement pédagogique. Ils ont lieu, en votre présence, en début, milieu et fin de stage. Ils s'appuient sur la grille de compétences de l'interne en stage.

Ces rencontres s'articulent autour de votre auto-évaluation à l'aide de la grille d'évaluation et d'une discussion avec vos enseignants concernant vos compétences.

Lors de l'évaluation de fin de stage, les PAMSU ou le responsable du stage hospitalier devront à leur tour remplir cette grille afin de la transmettre à l'administration pour proposition de validation de stage. Vous devez être présent à chaque rencontre et signer votre fiche d'évaluation finale. Vous devrez en conserver une copie afin de l'annexer à votre portfolio. Aucune copie ne pourra vous être délivrée par la scolarité.

Vous devrez également remplir une évaluation de votre lieu de stage, la faire parvenir à la faculté et l'annexer à votre portfolio.

Attention, cette évaluation de stage ne peut pas se substituer aux traces d'apprentissage devant être rédigées au sein de votre portfolio.

## Projet de parcours de formation clinique personnalisé

Conformément aux arrêtés portant organisation du troisième cycle des études de médecine, il est prévu que des étudiants puissent bénéficier selon certaines conditions d'un parcours de formation personnalisé.

Il s'agit alors de stages « fléchés », c'est-à-dire affectés hors procédure de choix. Ces stages, qui doivent respecter la maquette de D.E.S., ont pour finalité de permettre la réalisation d'un projet professionnel précis.

Les détails de ce dispositif, ainsi que la procédure à suivre pour en bénéficier sont disponibles sur le site internet de l'Université :

<https://sante.u-bourgogne.fr/wp-content/uploads/Parcours-de-formation-pratique-personnalise.txt.pdf>

*N.B. La commission dédiée, composée de membres du D.M.G. et de représentants étudiants, ne sera attentive qu'aux demandes relatives aux projets professionnels aboutis.*

# Le tutorat

Il s'agit d'un accompagnement pédagogique individualisé, qui se distingue de l'enseignement classique par une plus grande adaptation aux besoins de l'étudiant. Il permet d'initier l'étudiant entrant en 3<sup>ème</sup> cycle à la prise en charge de sa formation dans une autonomie large et progressive avec une imbrication étroite entre la formation et l'évaluation. Il prévoit des étapes permettant des bilans de compétences et des projets de formations. Parallèlement, il permet au Département de Médecine Générale d'organiser et d'anticiper les formations qui se révèlent nécessaires pour chaque étudiant.

## Le tuteur

C'est un médecin généraliste enseignant, formé pour assumer cette responsabilité et régulièrement évalué par ses pairs. Il ne peut avoir en charge plus de 10 étudiants. Votre tuteur échange avec ses pairs (Journées des Tuteurs et PAMSU de Bourgogne, G.E.A.P, etc.) et communique régulièrement avec le D.M.G. (programmes, évaluations des stages et des formateurs, etc.). Le tutorat fait l'objet d'un rapport annuel au Conseil de D.M.G.

Le tuteur est là pour accompagner l'apprentissage plutôt que de donner des réponses aux problèmes rencontrés. Ses missions sont précises et continues durant votre cursus :

- faire votre connaissance et créer avec vous des relations constructives ;
- vous proposer un calendrier de rencontres, individuelles et collectives ; vous rencontrer également lorsque vous en faites la demande ;
- vous accompagner dans l'élaboration et le suivi de votre cursus ; prendre si besoin contact avec certains formateurs ; vous aider le cas échéant à réorienter votre cursus ;
- vous responsabiliser dans votre participation active à la formation initiale et continue ;
- superviser votre formation lors des séances individuelles ou collectives (G.E.A.P...) ;
- accompagner votre travail personnel, en particulier concernant votre Contrat de Formation Personnelle Professionnalisante, votre portfolio et votre mémoire de D.E.S ;
- participer à l'évaluation périodique de vos compétences ;
- repérer d'éventuelles difficultés personnelles ou professionnelles, afin d'en limiter les conséquences.

## Choix et mise en place pratique

Un tuteur vous est attribué par tirage au sort lors de l'entrée en 3<sup>ème</sup> cycle. Ce tuteur vous accompagnera durant vos quatre années de D.E.S. En cas de prolongation exceptionnelle de votre D.E.S, le tuteur ne pourra vous accompagner que durant un seul semestre complémentaire.

Il est de votre responsabilité de contacter votre tuteur dès les premiers jours de la phase socle afin de lui communiquer vos coordonnées et de débiter le travail d'échange qui se poursuivra pendant les quatre années d'internat. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, il est préférable d'éviter d'effectuer un stage chez votre tuteur.

*N.B. Il est tout à fait licite qu'un étudiant prenne contact avec le D.M.G. dans le cas où les rapports avec son tuteur seraient insuffisants ou problématiques.*

# Les enseignements facultaires

## Organisation et contenu

### 1. Principes

Le Conseil d'U.F.R., sur proposition du Département de Médecine Générale et après avis de l'enseignant coordonnateur, fixe les modalités d'organisation des enseignements et les règles de leur validation.

Cet enseignement facultaire comporte :

- des séminaires, sous forme de Travaux Dirigés (T.D.) ;
- des ateliers, sous forme de Travaux Pratiques (T.P.) ;
- un enseignement par tutorat individuel et en petits groupes, sous forme de T.P.

Vous avez l'obligation de suivre tous les enseignements facultaires de votre cursus, dans les conditions prévues par le D.M.G. Les enseignements prévus et programmés en début de D.E.S. sont susceptibles d'être modifiés en cas de force majeure, de modification réglementaire, ou afin de renforcer certaines compétences particulières.

De nombreux enseignements nécessitent un équipement informatique, il est indispensable que vous soyez équipés d'un ordinateur (ou tablette) personnel connecté à internet dès le début de votre D.E.S.

### 2. Présentation des enseignements facultaires

Le D.M.G. de Dijon n'organise aucun enseignement magistral à destination des étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle. Les enseignements sont assurés, en petits groupes, en présentiel à la faculté de médecine de Dijon. La présence aux enseignements est obligatoire. Le planning vous est fourni en début d'année (hors tutorat).

#### Les Séminaires

Il s'agit de T.D. obligatoires, se déroulant à la faculté à Dijon (Site CHU - Bâtiment B2deux. Ils font une large place au travail en sous-groupes et aux méthodes interactives.

Séminaires de votre année de phase socle :

- Portfolio et Traces d'Apprentissages :
- Thèse :

**Jeudi 05 décembre 2024**

**Jeudi 06 février 2025**

Une journée d'accueil de rentrée est également organisée afin de faciliter le début de votre cursus et de vous présenter les différentes modalités de celui-ci à Dijon. Votre présence y est obligatoire, elle aura lieu le **jeudi 14 novembre 2024** – Bâtiment B2.

Durant les autres phases de votre 3<sup>e</sup> cycle, d'autres séminaires et journées à thème vous seront proposés, au rythme de deux à trois journées par an. Ils seront centrés sur les compétences nécessaires à votre pratique médicale (patients multimorbides, organisation des soins, exercice professionnel...) ou destinés à faciliter votre cursus (portfolio...)

### **Les ateliers**

Il s'agit de T.P. obligatoires, en petits groupes, encadrés par les enseignants du D.M.G. parfois accompagnés d'intervenants extérieurs. Organisés au sein de la faculté à Dijon, leur durée est d'environ trois heures et ils sont regroupés par deux sur une même journée.

Journées d'ateliers durant votre phase socle :

- Recherche bibliographique / Communication (Niveau 1)
- Soins non programmés / Formulaire médicaux

Les dates de vos ateliers vous seront transmises en début de chaque semestre.

Deux autres journées d'ateliers auront lieu chaque année de vos phases d'approfondissement et de consolidation. Elles vous permettront d'améliorer vos compétences pratiques (communication, santé de la femme, nomenclature...), réflexives (prévention, déontologie...) ou de faciliter votre cursus (initiation à la recherche, thèse...).

### **Le tutorat de groupe**

Il s'agit de T.P. obligatoires, regroupant une dizaine d'étudiants de promotions différentes, encadrés par un ou deux tuteurs. Afin de garantir la cohésion et le bon fonctionnement du groupe, sa composition est fixe et aucun changement ou permutation n'est possible. Chaque semestre, votre tuteur organise les séances, choisit les dates de réunions et vous donne les consignes préalables.

Deux séances de Groupe d'Échange et d'Analyse de Pratique (G.E.A.P.) ont lieu chaque semestre à faculté de médecine de Dijon. Ces séances d'environ trois heures sont organisées et supervisées par les tuteurs.

Un travail préparatoire à la séance vous sera demandé : il s'agit du recueil et de l'analyse d'une situation vécue en stage, choisie au hasard<sup>2</sup>, à l'aide d'une grille dédiée. Durant la séance, vous présenterez la situation et le groupe discutera des décisions prises et des alternatives possibles dans le cadre d'une prise en charge globale selon les principes de la médecine factuelle. De façon exceptionnelle, votre tuteur pourra organiser une séance en visio sur la plateforme Teams® (au maximum une séance par an ; pas de séance hybride).

### **Le tutorat individuel**

Il s'agit de réunions organisées à votre demande ou à celle de votre tuteur, et ce au moins deux fois par an. L'objectif est de vous accompagner dans votre cursus et dans votre projet professionnel mais aussi de répondre à d'éventuelles difficultés en stage ou en enseignement. Un lieu fixé conjointement avec votre tuteur permet des rencontres personnalisées. Ces rencontres ont également pour but de vous accompagner dans la

---

<sup>2</sup> Le choix de la situation au hasard assure la variabilité des situations et leur représentativité de l'activité de soin d'un médecin de soins primaires

rédaction de vos traces d'apprentissage, de votre portfolio et de votre mémoire de D.E.S. Certaines peuvent occasionnellement se dérouler en visio sur la plateforme Teams®.

### **Les formations complémentaires, auto-formation**

Durant votre 3<sup>ème</sup> cycle, vous devez effectuer une année de « test de lecture » d'une revue médicale indépendante à comité de lecture, orientée vers les soins primaires (*Exercer, Médecine ou Prescrire*). Pour valider votre D.E.S. vous devrez fournir l'attestation certifiant 10 résultats supérieurs à la moyenne (à envoyer par mail [dmg.secretariat@u-bourgogne.fr](mailto:dmg.secretariat@u-bourgogne.fr)). Une trace d'apprentissage synthétisant cette année de test de lecture est à insérer dans votre portfolio. Il ne s'agit pas d'un résumé des articles lus durant l'année mais d'une réflexion quant à la place de ce mode de formation et sa place dans votre cursus et votre exercice futur.

Dans le cadre de l'auto-formation et de l'auto-évaluation, les étudiants sont également invités à participer à des séances de Formation Médicale Continue (Groupes de Pairs®, congrès<sup>3</sup>, D.P.C., E.P.U., etc.). Une trace d'apprentissage résumant l'intérêt de chaque formation est à insérer dans votre portfolio. Comme pour le test de lecture, il ne s'agit pas de résumer les contenus des formations mais de décrire les raisons vous ayant poussé à faire ces formations, et d'analyser a posteriori l'intérêt réel de ces formations, leur place dans votre cursus ou votre projet professionnel.

## **3. Communication, organisation et e-learning**

De nombreux enseignements nécessitent un équipement informatique. Il est indispensable que vous soyez équipés d'un ordinateur personnel (ou tablette) connecté à internet dès le début de votre D.E.S.

En début de phase socle, l'université vous attribue une adresse mail dédiée sous la forme : [prénom\\_nom@etu.u-bourgogne.fr](mailto:prénom_nom@etu.u-bourgogne.fr). Il s'agit de l'unique moyen de communication qui sera utilisé par le D.M.G. pour vous contacter. Il est de votre responsabilité de vous assurer de son fonctionnement et de la consulter régulièrement. Aucune autre adresse ne sera utilisée (mail personnel, mail universitaire de second cycle...). Il est déconseillé de transférer cette adresse sur votre mail personnel, au risque que les communications universitaires soient considérées comme spam par votre logiciel de mail et que vous ratiez des messages ou échéances universitaires.

Vos enseignements s'appuient sur la plateforme Teams® de l'Université de Bourgogne. Vous aurez accès à celle-ci dès la finalisation de votre inscription à l'université (connexion à l'aide de l'adresse [prénom\\_nom@etu.u-bourgogne.fr](mailto:prénom_nom@etu.u-bourgogne.fr)). Cette plateforme vous permet également de bénéficier gratuitement de la suite logicielle Office 365® durant la durée de votre D.E.S.

Cette plateforme numérique est un outil indispensable au déroulement des enseignements et permet notamment :

- la communication des horaires, lieux et modalités des enseignements ;
- la réalisation des travaux préalables ou consécutifs aux enseignements ;
- la mise en ligne des supports de cours, notamment dans le cadre des classes inversées ;
- l'échange et la discussion avec vos enseignants et votre tuteur ;

---

<sup>3</sup> Le Collège Bourguignon des Généralistes Enseignant (C.B.G.E.) peut être amené à participer à certains frais d'inscription comme lors du congrès national annuel du C.N.G.E.

- le partage sécurisé de fichiers et le travail collaboratif ;
- votre émargement lors de certaines séances.

Dans certaines situations, des enseignements peuvent être organisés en e-learning. Il s'agit alors d'enseignements vidéo via la plateforme Teams®.

#### 4. Connexion à Teams®

Vous trouverez ici une présentation générale de la plateforme Teams® :

- <https://ead.u-bourgogne.fr/wp-content/uploads/2020/03/Formation-Teams.pdf>
- [https://ub-link.u-bourgogne.fr/wp-content/uploads/GUID\\_DNUM\\_Office\\_365\\_Teams.pdf](https://ub-link.u-bourgogne.fr/wp-content/uploads/GUID_DNUM_Office_365_Teams.pdf)

En début d'année, il est de votre responsabilité d'initialiser votre connexion à la plateforme et de vous inscrire à votre équipe de promotion.

Merci de procéder à votre inscription en suivant les étapes suivantes, dès votre inscription à la faculté. La procédure qui nécessite votre ordinateur personnel est simple et rapide :

**Étape 1** : Si ce n'est pas déjà fait, activez vos comptes étudiants sur le réseau informatique de l'Université de Bourgogne et sur la plateforme d'enseignement Teams® en suivant les instructions du lien suivant : <https://ead.u-bourgogne.fr/teams/teams-etudiant.html>

**Étape 2** : Inscription dans votre équipe, c'est très simple, pour cela il vous suffit de suivre les étapes ci-dessous :

- vous connecter à l'adresse <https://teams.microsoft.com> et télécharger l'application dédiée ;
- vous connecter en utilisant l'adresse mail ([prenom.nom@etu.u-bourgogne.fr](mailto:prenom.nom@etu.u-bourgogne.fr)) et le mot de passe fourni par les services informatiques de l'Université ;
- rejoindre l'équipe DESMG T1 (Promo 2024) en utilisant le code : **ezfa0m7**

Pour certains enseignements il vous sera demandé de fournir un court travail préalable. L'accès à ce travail se fait par Teams® : après connexion à votre compte, ouvrir l'équipe de votre promotion, choisir le Canal de l'enseignement désigné, puis ouvrir le prétest.

**ATTENTION** : Les Prétests ont une date d'ouverture et de fin. Une fois la date passée, il ne sera plus possible de répondre au prétest. Sans réponse de votre part, votre participation à l'enseignement **est annulée**, vous obligeant à une participation ultérieure dans la limite des places disponibles (ce qui pourrait entraîner une prolongation de votre cursus).

#### 5. Planning, participation et validation

Votre participation aux enseignements de D.E.S. est obligatoire et prime sur la présence en stage. De même, vos enseignements obligatoires priment sur tout enseignement optionnel (D.I.U, F.M.C, etc.).

**Les séminaires** ont lieu une fois par an, leur date est fixée par le D.M.G.

**Les ateliers** ont lieu deux fois par an mais chaque étudiant est convoqué à une date unique déterminée dès le début d'année.

**Les séances de tutorat** sont organisées par votre tuteur qui doit vous en communiquer les dates au début de chaque semestre.

L'agenda des enseignements vous est envoyé en début de chaque semestre. Le département de médecine générale de Dijon a mis en place un calendrier partagé vous permettant de retrouver toutes les dates d'enseignements ou d'épreuves durant votre cursus. Nous vous invitons à vous abonner à ce calendrier numérique à l'aide de ce lien : <https://tinyurl.com/AgendaDMGDijonEtudiants>

Le planning récapitulatif du semestre est également disponible sur le site internet de la faculté : <https://sante.u-bourgogne.fr/departement-de-medecine-generale-presentation>

Certains enseignements nécessitent la réalisation d'un court travail préalable ou ultérieur. Ces éléments vous seront communiqués sur Teams®, une quinzaine de jours avant l'enseignement. La réalisation de ces travaux est obligatoire pour valider l'enseignement, merci de consulter régulièrement l'équipe Teams® de votre promotion.

La validation des enseignements ne se fait seulement par votre présence. Votre participation active est prise en compte. La réalisation des travaux préalables et post-test est indispensable lorsqu'ils sont organisés pour un enseignement.

## Le référent promo

Il s'agit d'un enseignant du D.M.G. qui sera l'un de vos interlocuteurs privilégiés durant vos quatre années de D.E.S. Vous pouvez le solliciter si vous ou votre tuteur n'arrivez pas à résoudre un problème.

Dans toute situation particulière impliquant une modification ou une adaptation de votre cursus (grossesse ou arrêt maladie long, accident de la vie, projet de disponibilité ou de stage inter-CHU, changement de filière...) nous vous remercions d'en informer le plus rapidement possible votre référent de promotion afin que nous puissions vous accompagner au mieux dans les procédures.

J'ai une question, un problème, une difficulté...

- Je me réfère au livret d'accueil ou j'interroge le ChatBot-DMG.
- Je demande à mon tuteur ou je m'adresse par mail au référent promo.
- J'envoie un mail au secrétariat du D.M.G. ([dmg.secretariat@u-bourgogne.fr](mailto:dmg.secretariat@u-bourgogne.fr)).

## Les traces d'apprentissage

### 1. Principe

Une trace d'apprentissage est un texte structuré et concis qui documente votre progression et vos apprentissages en formation. Elle s'appuie sur une situation ou une expérience vécue, pour exposer un questionnement, une solution, ou une stratégie de réponse à un problème donné. Il ne s'agit ni d'un rapport exhaustif de connaissances, ni de documents ou d'enseignements reçus, ni de « cours » concernant une pathologie ou une problématique.

L'organisation des traces d'apprentissage permet de suivre votre cursus et d'évaluer la progression dans l'acquisition de compétences<sup>4</sup> et dans l'autoformation durant le D.E.S. C'est votre portfolio qui regroupe les traces d'apprentissages relative à chaque enseignement, formation, stage, etc.

## 2. Le portfolio

Il s'agit d'un travail personnel, regroupant de manière organisée vos travaux, réflexions et expériences durant votre cursus (traces d'apprentissage). Le portfolio rassemble des informations sur les compétences développées durant la période d'apprentissage et illustre votre progression durant votre cursus. Il permet un soutien du processus d'apprentissage, une démarche évaluative continue et une certification finale. Le portfolio est également un outil nous permettant de mieux vous connaître, vous comprendre et vous évaluer (cursus, projet de thèse, projet professionnel...).

Le portfolio n'est pas une accumulation exhaustive de l'ensemble de vos travaux universitaires ou de vos recherches en stage mais plutôt le recueil de vos réflexions, analyses et projets durant votre formation.

A Dijon, le portfolio de D.E.S. de Médecine Générale est organisé selon un canevas qui vous guide dans sa rédaction et permet de standardiser son évaluation. Il comprend au minimum :

- un sommaire, permettant d'accéder aux différents contenus ;
- des traces d'apprentissage relatives à chaque stage (dont un journal de bord ou une synthèse des événements marquants ou clés durant chaque stage) ;
- une trace pour chaque enseignement universitaire ;
- une trace pour chaque séance de tutorat (les 12 fiches de G.E.A.P. sont à joindre en annexe) ;
- une trace résumant ce que vous a apporté votre année de test de lecture ;
- une trace d'apprentissage pour chaque autre formation (F.M.C, congrès...) ;
- les étapes de la construction de votre projet de thèse (la fiche de thèse est à joindre en annexe) ;
- les étapes de la construction de votre projet professionnel ;
- des synthèses réflexives annuelles concernant votre cursus et une synthèse finale.

Un canevas de portfolio vous est proposé. Il comprend une structure vous permettant de répondre à l'ensemble des objectifs. Son utilisation est fortement conseillée.

Il est demandé aux tuteurs de vous accompagner et de vous guider dans la rédaction de ce portfolio. En fin de cursus, il sera demandé à votre tuteur de viser votre portfolio. Cependant, votre tuteur ne peut remplir le portfolio à votre place et n'est pas garant de sa validité, quand bien même il l'aurait visé.

En fin de première année, une évaluation formative du portfolio est organisée. Elle a lieu lors du Jury de phase socle.

D'autres points d'étapes obligatoires ou facultatifs seront organisés afin de vous guider et d'évaluer l'état d'avancement de votre portfolio.

---

<sup>4</sup> On entend par compétence, un savoir agir qui prend appui sur la mobilisation et la combinaison de ressources (savoirs, savoir-faire, savoir être) en vue de résoudre une situation professionnelle complexe, appartenant à une famille de situations de problèmes. La compétence diffère notamment de la connaissance par sa mise en œuvre effective en situation d'action professionnelle.

En fin de cursus, vous présenterez votre portfolio au jury de D.E.S, lors d'une soutenance dédiée.

## Focus : Les familles de situations

### Concept et origine

Onze *familles de situations* en médecine générale, ont été définies par le [Collège national des généralistes enseignants \(CNGE\)](#). Elles correspondent à des types de situations de soins prévalentes en soins primaires et regroupent les consultations par types d'objectifs (prise en charge de symptômes, prévention, suivi de maladies chroniques, etc.). Ce concept reflète les spécificités de la médecine générale : une prise en charge globale et continue, où l'incertitude et la diversité des cas imposent une adaptabilité constante.

A chaque phase de votre maquette, correspondent des familles de situations ciblées, fixées par arrêté ministériel. Les enseignements universitaires en miroir des stages vous permettront d'approfondir spécifiquement ces familles de situations à chaque étape de D.E.S.

### En phase Socle

#### Situations autour de patients souffrant de pathologies chroniques, polymorbidité à forte prévalence :

- Pathologies chroniques ou récurrentes (organiques, psychologiques, psychiatriques ou douloureuses) aux différents âges de la vie
- Patients asymptomatiques présentant des facteurs de risque
- Patients dont le maintien à domicile est difficile
- Patients souffrant d'addiction
- Patients présentant des pathologies très grave, en soins palliatifs, en fin de vie

#### Situations liées à des problèmes aigus/non programmées/fréquents/exemplaires

- Patients présentant des troubles somatiques prévalents, à tous âges
- Patients présentant des plaintes ou symptômes inexpliqués

#### Situations liées à des problèmes aigus/non programmés/dans le cadre des urgences réelles ou ressenties

- Patients présentant des plaintes ou états urgents de nature somatique médicale ou chirurgicale, psychiatriques, des défaillances des fonctions vitales ou risque de défaillances de ces fonctions
- Patients présentant des plaintes du domaine des urgences ressenties
- Patients présentant des problèmes médico-sociaux aigus

#### Situations où les problèmes sociaux sont au premier plan

- Situations dans lesquelles les problèmes sociaux entraînent des inégalités de santé
- Situations de patients en précarité
- Situations de rupture professionnelle et ou familiale avec risque de désocialisation.

#### Situations avec des patients difficiles et/ou exigeants

- Patients ou familles affichant un mode relationnel agressif

- Patients ou familles dont les demandes sont abusives ou irrecevables d'un point de vue médical, réglementaire, éthique, juridique ou déontologique
- Patients ou familles pour lesquels toutes les tentatives d'intervention, de quelques natures qu'elles soient, se soldent par des échecs

## **En phase d'Approfondissement**

### Situations autour des problèmes de santé concernant les spécificités de l'enfant et l'adolescent

- Nourrissons et les enfants dans les consultations systématiques de surveillance
- Parents inquiets des plaintes et symptômes de leur nourrisson
- Adolescents sur le plan somatique et psychique, préventif, éducatif et relationnel

### Situations autour de la sexualité et de la génitalité

- Prescription, suivi, information et éducation pour toutes les formes de contraception en situation commune, à risque, et en situation d'urgence
- Situations autour d'un projet de grossesse, de suivi d'une grossesse normale, de repérage et d'orientation des grossesses à risque
- Situations concernant des femmes en péri-ménopause et ménopause
- Situations de demandes d'interruption volontaire de grossesse
- Patiente présentant une plainte indifférenciée dont l'origine gynécologique est probable
- Dépistage des cancers mammaires et génitaux

### Situations autour de problèmes liés à l'histoire familiale et à la vie de couple

- Situations où la dynamique familiale est perturbée
- Situations de conflits intrafamiliaux aigus ou pérennes
- Situations de violences et d'abus intrafamiliaux actuels ou anciens

### Situations de problèmes de santé et/ou de souffrance liés au travail

- Patients présentant des troubles physiques et/ou psychiques liés directement ou indirectement au travail
- Patients présentant des problèmes de reconnaissance de pathologies liées au travail (accident de travail, harcèlement et maladie professionnelle)
- Patients posant des problèmes d'aptitude, de reprise de travail, d'aptitude à son poste

### Situations avec des patients d'une autre culture

- Situations de patients migrants en situation irrégulière ou précaire
- Situations de patients migrants voyageurs
- Situations de patients et familles d'une autre culture qui sont installés en France

## **En phase de Consolidation**

### Situations dont les aspects légaux, déontologiques et/ou juridiques sont au premier plan

- Des situations dans lesquelles le secret médical peut être questionné
- Des demandes de certificats ou de documents médico-légaux ou assurantiels
- Des situations de désaccord profond ou de conflit entre les soignants
- Des situations où la sécurité du patient n'est pas respectée
- Des situations d'erreurs médicales, en connaissant les différents temps successifs d'une démarche permettant une culture positive de l'erreur

### Situations autour de l'accompagnement de la fin de vie à domicile

### Situations ciblant la coordination d'une hospitalisation à domicile

*Ces deux dernières situations sont en cours de précision.*

# Validation des phases du D.E.S. de Médecine Générale en Bourgogne

## Phase socle

Chaque année, courant septembre, est organisé un jury de Phase Socle. Chaque étudiant y est reçu individuellement afin de valider sa phase socle et d'organiser la suite de son cursus. Un Contrat de Formation Personnelle Professionnalisante (C.F.P.P.) y est établi (article R 632-26 du code de l'éducation).

Pour valider votre phase socle, vous devrez :

- avoir validé les stages « Ambulatoire de Niveau 1 » et « Urgences » ;
- avoir validé tous les enseignements de première année (séminaires, ateliers, tutorat) ;
- avoir transmis votre fiche de thèse ;
- avoir rédigé votre première année de portfolio (notamment les premières étapes de votre projet de thèse et de votre projet professionnel, les traces d'apprentissage relatives aux stages et enseignements de l'année...).

En cas de non-validation de votre phase socle, celle-ci sera prolongée de six mois. Des recommandations et objectifs pédagogiques personnalisés vous seront transmis et un fléchage de stage sera organisé. Ce fléchage consiste en une affectation sur un terrain stage de phase socle<sup>5</sup> (Urgences ou Ambulatoire niveau 1).

A la fin du semestre surnuméraire, vous devrez ensuite vous présenter à un jury de Phase Socle de rattrapage. En cas de nouvel échec, vous serez réorienté hors du D.E.S. de Médecine Générale.

## Phase d'approfondissement

Vous serez convoqué devant un jury en fin de phase d'approfondissement. Pour valider cette phase, vous devrez :

- avoir validé les stages des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années : « Médecine adulte polyvalente », « Santé de la femme et de l'enfant », « SASPAS » et « Stage libre » ;
- avoir validé tous les enseignements facultaires (séminaires, ateliers, tutorat...) ;
- avoir présenté avec succès votre thèse d'exercice.

En cas de non-validation de votre phase d'approfondissement, celle-ci sera prolongée de six mois. Des recommandations et objectifs pédagogiques personnalisés vous seront transmis et un fléchage de stage sera organisé. Ce fléchage consiste en une affectation sur un terrain stage de phase d'approfondissement<sup>6</sup>. Même si vous avez passé votre thèse d'exercice avec succès, vous n'aurez pas accès à l'appariement régional des Docteurs Junior pour leur phase de consolidation.

## Validation finale du D.E.S.

En fin de quatrième année, vous serez convoqué devant le jury final de D.E.S. Ce jury d'évaluation est composé de la directrice, d'enseignants et de tuteurs du D.M.G.

Après soutenance devant le jury, et après avis de la Commission Locale de Coordination de la spécialité, le Directeur de l'Université se prononcera sur la validation finale de votre

---

<sup>5</sup> Ce semestre surnuméraire ne validera pas de stage de la phase d'approfondissement.

<sup>6</sup> Ce semestre surnuméraire ne validera pas de stage de la phase de consolidation.

D.E.S. (sous condition de validation de l'ensemble des enseignements, stages et autres obligations universitaires).

## Le Mémoire de D.E.S.

Il s'agit d'un travail personnel qui illustre votre parcours universitaire et professionnel en tant qu'interne de médecine générale. Pour votre promotion, il s'agit de la version finale et aboutie de votre portfolio. Ce portfolio regroupe de manière organisée et cumulative vos travaux, réflexions et expériences durant votre cursus. Sa structure est détaillée page 23.

### Consignes et conseils pour la présentation orale

- Le jury est constitué de deux à trois enseignants et tuteurs du DMG.
- La présentation, d'une quinzaine de minutes, est suivie d'un temps de discussion avec le jury.
- L'étudiant utilise son **ordinateur personnel** et doit prévoir les **adaptateurs** de connexion pour ports standards **HDMI et VGA**.
- La soumission de votre mémoire consiste en la présentation orale et visuelle, durant une quinzaine de minutes, des étapes importantes de votre cursus et de la rédaction de votre mémoire :
  - o Les synthèses des trois phases de votre formation. Celles-ci résument vos années d'internat, les grandes étapes de votre parcours, vos réflexions et votre développement professionnel. Ces synthèses doivent être complétées par la présentation de quelques situations cliniques particulières ayant donné lieu à un apprentissage spécifique. Il s'agit de situations choisies parmi celles développées en traces dédiées durant vos stages. Ces situations doivent illustrer la diversité des difficultés rencontrées en situation de soin, durant l'ensemble de votre cursus.
  - o La synthèse finale de votre portfolio qui comprend notamment une réflexion concernant la place de ce portfolio dans votre auto-formation.
  - o Un retour d'expérience concernant les différents modes de formation que vous aurez connu durant votre D.E.S. (stages, enseignements, tutorat, lecture d'article, congrès...) ainsi que les stratégies et modalités de formation continue que vous envisagez.
  - o Les étapes de construction et maturation de votre projet professionnel ;
  - o Ainsi que tout autre élément pertinent que vous trouverez utile de présenter au jury.
- Il est conseillé de vous appuyer sur quelques diapositives permettant d'illustrer votre présentation.
- Une discussion d'une quinzaine de minutes entre le candidat et le jury suit cette présentation.
- La validation du mémoire est proposée par la Commission Locale de Coordination du D.E.S. qui se réunit dans les jours suivant la passation des mémoires, puis prononcée par le Directeur de l'U.F.R.

### Délai

La durée maximale légale pour valider le D.E.S. est de deux fois la durée réglementaire de la formation, soit huit ans pour la Médecine Générale.

Les dérogations à cette règle sont exceptionnelles, uniquement justifiées par une situation particulière de l'interne (maladie, handicap...).

### Rappel

- Chaque année universitaire, une seule absence avec justificatif pourra faire l'objet d'un rattrapage dont la nature sera décidée une commission dédiée. Toute absence supplémentaire entraînera une prolongation du D.E.S. d'au moins six mois et jusqu'à validation effective de tous les enseignements.
- En cas de difficultés, il est capital de le signaler à votre tuteur, à un membre du D.M.G. ou à un de vos représentants étudiants. Différentes structures peuvent vous accompagner :
  - o au sein du D.M.G. : commission d'écoute et de soutien : [img.soutien@u-bourgogne.fr](mailto:img.soutien@u-bourgogne.fr)

- o au sein de la faculté : commission qualité de vie et promotion de l'égalité en santé [ecoute-ufrsante@u-bourgogne.fr](mailto:ecoute-ufrsante@u-bourgogne.fr)

## Originalité des propos, utilisation de l'IA

Dans vos travaux de recherche documentaire, vous êtes incités à reprendre les idées et concepts des auteurs, à condition de ne pas avoir l'intention de dissimuler au lecteur la paternité d'une idée, d'un propos ou d'une œuvre. Le fait de recopier ou d'omettre de citer ses sources, qu'elles proviennent d'internet, de document papier ou autre, est considéré comme un acte de **plagiat**. Il s'agit d'un acte de contrefaçon, qualifié de délit. Le D.M.G. utilise des outils de repérage du plagiat sur tous les travaux produits par ses étudiants. Plus d'infos ici : <https://www.compilatio.net/blog/plagiat-etudes-risques>

**L'usage de l'intelligence artificielle (IA)** dans le cadre d'un cursus universitaire peut s'entendre dans différentes situations et sous certaines conditions. Voici une synthèse des pratiques acceptables, corédigée avec ChatGPT-4.

### Ce qui est autorisé :

- Un usage transparent : Les étudiants doivent déclarer tout recourt à des outils d'IA dans leurs travaux académiques, en suivant des règles strictes de citations. Il s'agit d'une transparence similaire à celle des sources académiques traditionnelles, assurant que l'IA est utilisée de manière éthique et responsable
- Utilisation comme une aide : Les IA génératives peuvent être utilisées pour aider à la recherche ou à la rédaction, tant que cela n'entrave pas le développement des compétences de réflexion critique et d'analyse des étudiants. Cela peut inclure :
  - o l'amélioration de la structure, de l'orthographe, de la grammaire et de la syntaxe ;
  - o la création de plans ou de schémas, ou l'élaboration de brouillons à améliorer ;
  - o l'aide à la reformulation ;
  - o la traduction et le résumé de texte, voire la synthèse de plusieurs sources.

### Ce qui est interdit :

- Le plagiat assisté par IA : Utiliser l'IA générative pour produire des textes sans citer correctement l'outil utilisé est considéré comme du plagiat. Le copier-coller direct des réponses d'une IA sans attribution peut mener à des sanctions disciplinaires.
- La triche aux examens : Dans le cadre des examens surveillés ou non surveillés, l'usage d'IA générative pour générer des réponses est strictement prohibé. Le Département de Médecine Générale utilise des outils pour détecter ce genre de pratiques.

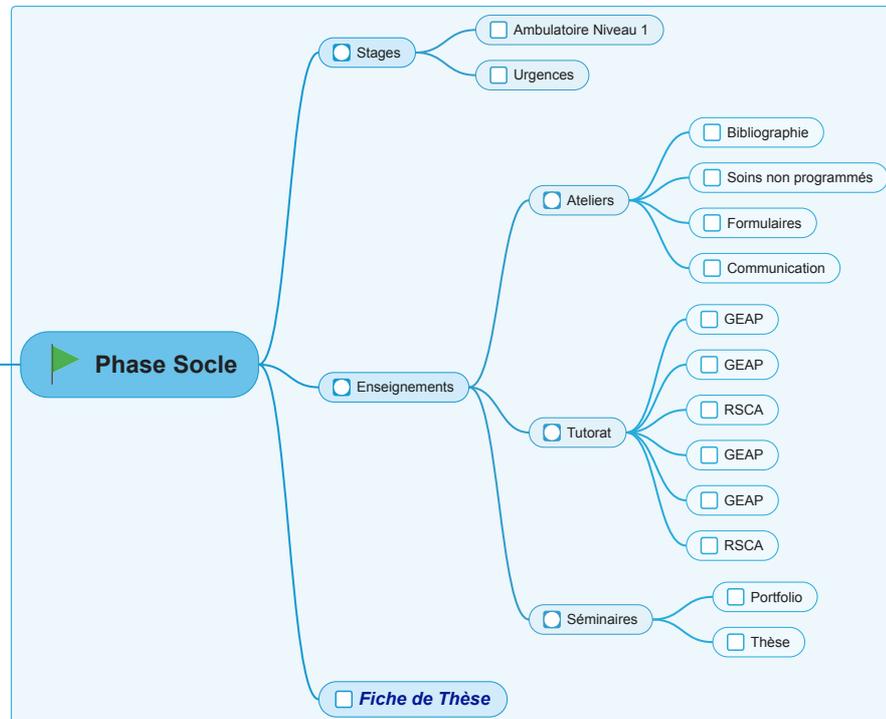
*En somme, oui, je peux utiliser les outils conversationnels propulsés par l'IA dans un cadre académique, cependant je fais attention à bien les utiliser. Quel que soit mon usage de l'IA, je fais preuve d'honnêteté intellectuelle en indiquant mon utilisation de l'IA et j'exerce toujours mon esprit critique en vérifiant ce qu'elle me propose comme réponse.*

# Synthèse du D.E.S.

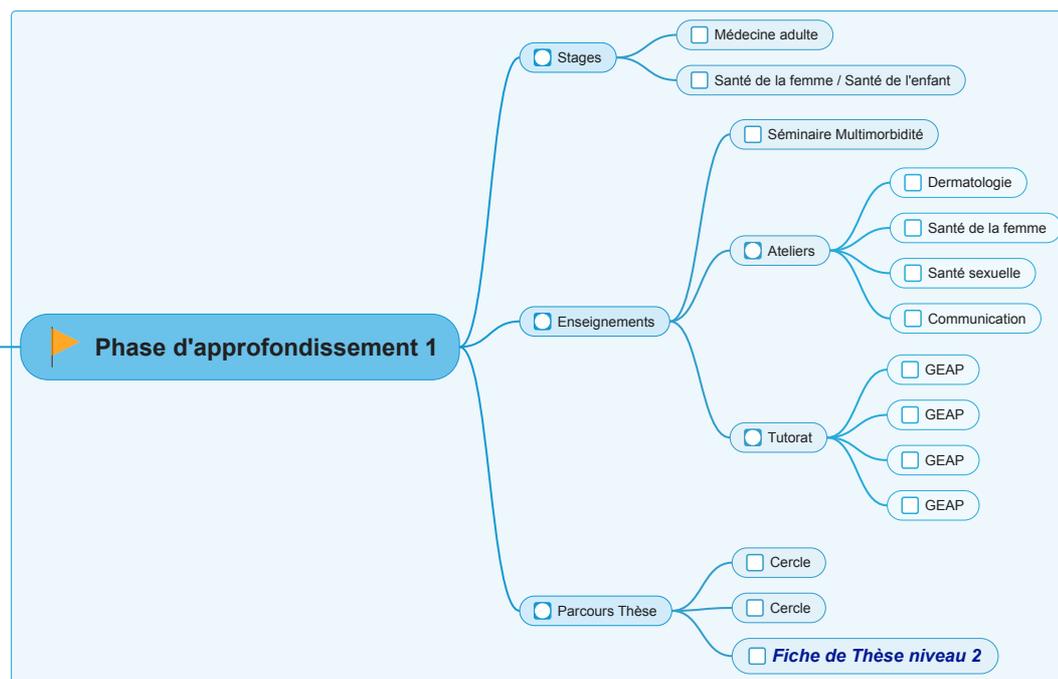


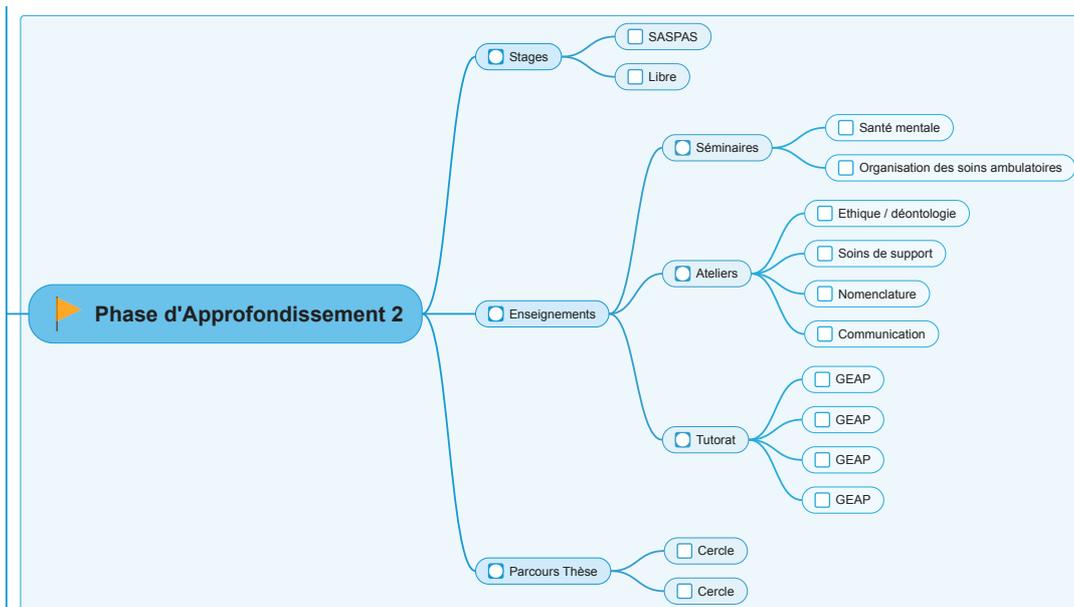
D.E.S. de M.G. à Dijon

## Journée d'accueil



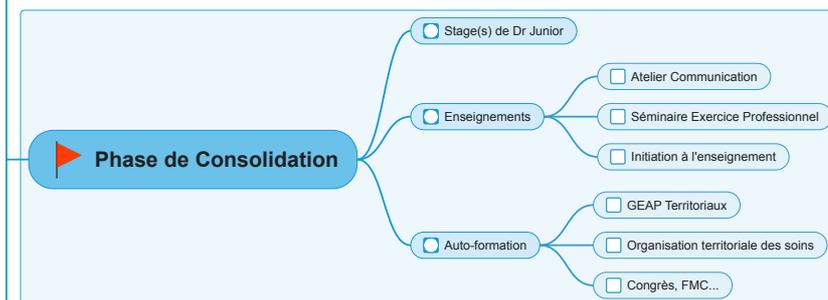
## Jury de Phase Socle





**Soutenance de Thèse d'Exercice**

**Jury de Phase d'Approfondissement**



**Jury de D.E.S. soutenance du mémoire**

## Cursus d'autoformation

---

- Test de lecture
- Portfolio
- Formation optionnelles
- Enseignements de Phase de Consolidation

# Compléments

## Statut de l'interne

### 1. Fonctions

Les internes exercent des fonctions de prévention, de diagnostic et de soins par délégation et sous la responsabilité des praticiens dont ils relèvent.

Les obligations de service de l'interne comprennent dix demi-journées par semaine dont huit demi-journées en stage et deux demi-journées consacrées à la formation : une sous la responsabilité du coordonnateur du D.E.S. et une demi-journée de temps personnel de consolidation de ses connaissances et de ses compétences que l'interne utilise de façon autonome.

La participation à la continuité des soins est obligatoire. Un repos de sécurité d'une durée de 11 heures doit être immédiatement pris après une garde de nuit. Il consiste en une interruption totale de l'activité professionnelle (hospitalière, ambulatoire ou universitaire).

### 2. Nomination

Les internes sont rattachés administrativement à un C.H.U. par décision de l'A.R.S. Ils sont nommés par le Directeur de ce C.H.U.

### 3. Assurances

Les internes relèvent du régime général de la sécurité (cf. supra).  
Ils ont l'obligation de souscrire une assurance Responsabilité Civile Professionnelle (R.C.P.).

### 4. Rémunération

Elle est assurée par l'établissement hospitalier dans lequel les internes sont affectés. Lors des stages en organisme extrahospitalier ou chez les praticiens agréés, c'est le C.H.U. de rattachement qui assure la rémunération. Pendant la durée des stages ambulatoires, les internes sont rémunérés selon les mêmes modalités que celles prévues pour les stages hospitaliers des internes, sur des crédits figurant au budget du Ministère de la Santé. Cette rémunération est identique à celle versée aux internes de même ancienneté.

Durant la phase de consolidation, une rémunération proportionnelle à l'activité clinique est prévue en complément du salaire de docteur junior (modalités en cours d'élaboration).

## 5. Congés

### Congés annuels

L'interne a droit à un congé annuel de trente jours ouvrables, le samedi étant décompté comme jour ouvrable. La durée des congés pouvant être pris en une seule fois ne peut excéder vingt-quatre jours ouvrables. Ces congés sont soumis à l'accord préalable du PAMSU coordonnateur du stage ou du chef de service hospitalier.

### Congés de maternité et de paternité

Les internes relèvent du régime général de la sécurité sociale et, à ce titre, bénéficient des congés de maternité, paternité, d'adoption et du congé parental. A compter du 3<sup>ème</sup> mois de grossesse, les femmes enceintes sont dispensées du service de garde.

### Congés de maladie

Le Code de la santé publique reconnaît à l'interne le droit à un congé de maladie. Pendant les trois premiers mois, il lui est versé la totalité de sa rémunération puis la moitié pendant les six mois suivants. En cas d'affection particulière reconnue par le comité médical (Affection de Longue Durée), l'interne a le droit à un congé maladie de 36 mois.

Le droit à un temps partiel thérapeutique est également reconnu à l'interne, lui permettant de reprendre progressivement ses fonctions en cas d'amélioration de son état de santé. La rémunération de l'interne est alors la même qu'un interne à temps plein, y compris les indemnités compensatrices d'avantages en nature.

En cas de pathologie imputable à l'exercice de ses fonctions et après avis du comité médical, l'interne peut bénéficier d'un congé maladie d'un an pendant lequel la totalité de sa rémunération lui est versée, hors gardes et astreintes.

A la fin de cette période, le comité médical réexamine le cas de l'interne et décide d'une reprise ou non de l'activité. S'il ne réintègre pas ses fonctions, l'interne bénéficie des deux tiers de sa rémunération jusqu'à guérison ou consolidation pour une période maximale de 24 mois.

Dans toutes ces situations, pour plus d'information ou mise en place de vos droits, merci de vous rapprocher des affaires médicales du C.H.U. de Dijon.

## Licence de remplacement

Jusqu'à la récente réforme de 4<sup>e</sup> année de D.E.S, une autorisation de remplacement pouvait être obtenue par certains internes de Médecine Générale n'ayant pas terminé l'ensemble de leur cursus. A ce jour, nous n'avons pas connaissance des conditions qui seront en vigueur pour votre promotion.

# Chef de Clinique des Universités

A la suite de votre internat (D.E.S. et thèse), vous pouvez devenir Chef de Clinique Universitaire (C.C.U.M.G.) ou Assistant Universitaire (A.U.M.G.). C'est une première étape pour expérimenter le monde académique. Un CC.U. ou un A.U. participe à des missions de soin (via une activité libérale), d'enseignement au sein du D.M.G. et de recherche. L'activité d'enseignement comprend la préparation et l'animation d'ateliers, de séminaires ainsi que le tutorat d'étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle. L'activité de recherche s'effectue dans le cadre de projets au sein de l'équipe du D.M.G. pour les C.C.U. mais également dans l'encadrement des thèses (C.C.U. et A.U.).

Les contrats prennent effet début novembre ou début mai. Ils sont signés pour une durée de 2 ans, renouvelable par période d'un an.

Si vous souhaitez avoir une activité professionnelle variée, travailler en équipe, vous intégrer dans le milieu académique, le clinicat est fait pour vous. Contactez-nous et nous vous guiderons !

## Références & Textes

Code de l'Éducation, Partie Réglementaire, Livre VI Titre III Chapitre II Section 3

Code de la santé publique, Articles R6153-13 à 18 (Protection sociale)

Arrêté du 3 août 2023 portant modification de la maquette de formation du diplôme d'études spécialisées de médecine générale.

Ajout d'une quatrième année au DES de Médecine Générale. Rapport remis à Madame Sylvie Retailleau, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et à Monsieur François Braun, Ministre de la Santé et de la Prévention. Pr Bach-Nga PHAM, Mathilde RENKER, Pr Olivier SAINT-LARY, Pr Stéphane OUSTRIC. 12 juin 2023

Décret n°2022-1122 du 4 août 2022 - art. 3 modifiant l'article Article R6153-1-2 du Code de Santé publique définissant les fonctions de docteur junior.

Arrêté du 2 septembre 2020 modifiant plusieurs arrêtés relatifs à l'organisation du troisième cycle des études de médecine, de pharmacie et d'odontologie et aux émoluments, primes et indemnités des docteurs juniors.

Arrêté du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômes d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômes et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine.

Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine.

Décret n° 2016-1597 du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et modifiant le code de l'éducation

Arrêté du 20 février 2015 fixant un taux d'inadéquation pour les choix de postes semestriels des internes de médecine, d'odontologie et de pharmacie.

Article R632-19 et R632-20 du Code de l'Éducation.

# Adresses utiles

## DÉPARTEMENT DE MÉDECINE GÉNÉRALE

Secrétariat Pédagogique : Mme Morgane VAQUER Tel : 03.80.39.34.91  
Site C.H.U. Bâtiment B2 - 2, Bd Maréchal de Lattre de Tassigny  
Mail : [dmg.secretariat@u-bourgogne.fr](mailto:dmg.secretariat@u-bourgogne.fr)

Dr Katia MAZALOVIC Maître de Conférences des Universités  
Directrice du Département  
[katia.mazalovic@u-bourgogne.fr](mailto:katia.mazalovic@u-bourgogne.fr)

Dr Claire ZABAWA Maître de Conférences des Universités  
Directrice adjointe  
[claire.zabawa@u-bourgogne.fr](mailto:claire.zabawa@u-bourgogne.fr)

Dr Clément CHARRA Professeur Associé des Universités  
[clement.charra@u-bourgogne.fr](mailto:clement.charra@u-bourgogne.fr)

Dr Benoît DAUTRICHE Professeur Associé des Universités  
[benoit.dautriche@u-bourgogne.fr](mailto:benoit.dautriche@u-bourgogne.fr)

Dr Arnaud GOUGET Professeur Associé des Universités  
[arnaud.gouget@u-bourgogne.fr](mailto:arnaud.gouget@u-bourgogne.fr)

Dr Mélanie BARIOD Maître de Conférences Associée  
[melanie.bariod@u-bourgogne.fr](mailto:melanie.bariod@u-bourgogne.fr)

Dr Jérôme BEAUGRAND Maître de Conférences Associé  
[jerome.beaugrand@u-bourgogne.fr](mailto:jerome.beaugrand@u-bourgogne.fr)

Dr Marie CHEVALDONNE Maître de Conférences Associée  
[marie.chevaldonne@u-bourgogne.fr](mailto:marie.chevaldonne@u-bourgogne.fr)

Dr Pascal DACHEZ Maître de Conférences Associé  
[pascal.dachez@u-bourgogne.fr](mailto:pascal.dachez@u-bourgogne.fr)

Dr Olivier MAIZIERES Maître de Conférences Associé  
[olivier.maizieres@u-bourgogne.fr](mailto:olivier.maizieres@u-bourgogne.fr)

Dr Ludivine ROSSIN Maître de Conférences Associée  
[ludivine.rossin@u-bourgogne.fr](mailto:ludivine.rossin@u-bourgogne.fr)

Dr Mickaël TAROUX Maître de Conférences Associé  
[mickael.taroux@u-bourgogne.fr](mailto:mickael.taroux@u-bourgogne.fr)

Dr Julien MORISSON Chef de Clinique des Universités  
[julien.morisson@u-bourgogne.fr](mailto:julien.morisson@u-bourgogne.fr)

Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche (Doyen) Tél. : 03.80.39.33.04  
Pr Marc MAYNADIE  
BP 87900 -21079 DIJON CEDEX  
[doyen.medecine@u-bourgogne.fr](mailto:doyen.medecine@u-bourgogne.fr)

SCOLARITÉ 3<sup>ème</sup> CYCLE Tél. : 03.80.39.33.05  
Madame Nathalie USTUN  
BP 87900 - 21079 DIJON CEDEX  
[ufrsante-3cyclemed@u-bourgogne.fr](mailto:ufrsante-3cyclemed@u-bourgogne.fr)

A.R.S. Tél. : 03.80.41.98.05  
M. Xavier MONTUREUX (Gestionnaire Formations Médicales)  
Diapason – 2, place des Savoirs - 21000 DIJON  
[xavier.montureux@ars.sante.fr](mailto:xavier.montureux@ars.sante.fr)

C.H.U. - Direction des Affaires Médicales Tél. : 03.80.29.38.59  
Madame Adeline LONCHAMPT  
10, Bd du Maréchal de Lattre de Tassigny - 21034 DIJON CEDEX  
[affaires.medicales@chu-dijon.fr](mailto:affaires.medicales@chu-dijon.fr)

A.J.M.G.B. Tél. : 07 49 87 76 66  
Association des Jeunes Médecins Généralistes de Bourgogne  
Site : <https://www.facebook.com/search/top?q=ajmgb>  
Mail : [ajmgbdijon@gmail.com](mailto:ajmgbdijon@gmail.com)

En cas de difficulté personnelle ou professionnelle, il est capital de le signaler à votre tuteur, à un membre du D.M.G. ou à un de vos représentant étudiant.

Au sein du D.M.G, une commission d'écoute et de soutien dédiée permet de recevoir les internes en difficultés ([img.soutien@u-bourgogne.fr](mailto:img.soutien@u-bourgogne.fr)).

Une adresse mail permet de recueillir des témoignages de harcèlement, dont seraient victimes des étudiant(e)s à l'université de Bourgogne, ou à l'occasion de leur formation ([stop-harcelement@u-bourgogne.fr](mailto:stop-harcelement@u-bourgogne.fr)).

**Rédacteur en chef :**

Pr Clément CHARRA, PA MG. *Responsable pédagogique*

**Comité de rédaction :**

Dr Katia MAZALOVIC, MCU PhD. *Directrice du département*

Dr Claire ZABAWA, MCU. *Directrice adjointe*

Mme Morgane VAQUER. *Secrétaire pédagogique*

**Rédaction, mise en page, illustration :**

Pr Clément CHARRA

**Impression** : Service de reproduction de l'U.F.R. Sciences de Santé de Dijon

*Merci aux relecteurs pour leur attention bienveillante et leurs suggestions pertinentes !*

Livret d'Accueil des Internes de Médecine Générale de Dijon – Promotion 2024

*Version consolidée en date du 31/10/2024 susceptible de modification selon l'évolution de la législation et de sa déclinaison en Bourgogne.*